



Le plan de circulation imposé autour du marché de Noël aura tenu quatre jours. Depuis hier après-midi, on peut à nouveau circuler normalement autour des allées de Tourny en centre-ville. Le dispositif mis en place en raison de l'état d'urgence et du risque d'attentat élevé est en partie levé.

Depuis vendredi, entre 14h et 20h30, il était interdit de remonter les quais par la rue Esprit-des-Lois et d'emprunter les allées de Tourny côté est (entre le Grand-Théâtre et la place Tourny).

La fermeture de ces voies à la circulation a entraîné, dès le premier jour, d'importants embouteillages en centre-ville qui se sont répercutés sur les cours, les quais et même le pont de pierre.

Stationnement toujours interdit

Samedi, rebelote. On a vu des files de voitures à l'arrêt dans le centre-ville toute la journée et des véhicules sortir au compte-gouttes des parcs de stationnement souterrains situés dans le périmètre concerné par l'interdiction.

Autre conséquence du dispositif : les chauffeurs de taxi stationnés en haut de la rue Esprit-des-Lois se sont retrouvés dans le périmètre interdit à la circulation tous les après-midis et débuts de soirée.

Lundi, face à ce grand bazar à la veille des fêtes de fin d'année, chargées en terme de fréquentation en centre-ville, une réunion a eu lieu entre la Ronde des quartiers qui organise le marché de Noël, la Ville et la préfecture. L'arrêté municipal interdisant la circulation jusqu'au 26 décembre pendant une partie de la journée a été annulé. On peut à nouveau circuler normalement tout autour du marché de Noël. Les forces de sécurité resteront en nombre sur place pour surveiller le site et ses alentours.

En revanche, le stationnement reste interdit des deux côtés des allées de Tourny pendant toute la durée du marché de Noël. Un parking de substitution, gratuit, est installé sur une partie de la place des Quinconces en compensation pendant un mois. •

*Photo: les piétons ne pourront plus circuler sur le flan est des allées, comme samedi dernier
©Guillaume Bonnaud / Sud Ouest*